ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Continuité maraudes mixtes - Covid-19

Question écrite n° 28600

Texte de la question

Mme Delphine Bagarry interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur la continuité de la mise en œuvre de mesures de protection essentielles pour les mineurs dans le cadre de la lutte contre le covid-19. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté porte en son sein la volonté de protéger les enfants, particulièrement vulnérables, en luttant notamment contre la mendicité, le nomadisme et le sans-abrisme des mineurs avec la mise en œuvre de maraudes dites mixtes. Alors que, dans la lutte contre le covid-19, le chef de l'État a annoncé des mesures fortes vis-à-vis des publics les plus exposés, comme le prolongement de la trêve hivernale, elle lui demande donc quelle est l'action du Gouvernement pour continuer à protéger les enfants les plus exposés par la précarité.

Données clés

Auteur : Mme Delphine Bagarry
Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1re circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28600
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme Dubos)
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 avril 2020, page 2954
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)